



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil fédéral du développement durable

Mai 2004 – n° 19

Contenu

1. [Editorial](#)
2. [Avis](#)
 - [Avis sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable](#)
 - [Avis sur la note politique "Entreprendre contre la pauvreté et pour le développement"](#)
 - [Avis sur l'évaluation de projets locaux de développement durable](#)
 - [Avis sur un projet de directive cadre européenne concernant un cadre pour une éco-conception pour les produits consommateurs d'énergie](#)
 - [Avis cadre pour une mobilité compatible avec un développement durable](#)
 - [Avis sur la construction participative d'un tableau de bord du développement durable](#)
 - [Avis sur l'intégration verticale du développement durable et la *multilevel governance*](#)
3. [Rapport annuel 2003](#)
4. [Activités des groupes de travail \(biocarburants, Kyoto 2, efficacité énergétique\)](#)
5. [Anniversaire des 10 ans du CFDD](#)
6. [Répertoire d'initiatives de développement durable](#)
7. [Nouvelle composition du Bureau](#)
8. [Inscription/désinscription](#)

1. Editorial

Chers lecteurs,

Avec le passage à la forme électronique, le 19^{ème} numéro du *CFDD INFO* s'est un peu fait attendre. En effet, l'enquête que nous avons menée via le numéro précédent a révélé que les lecteurs du *CFDD INFO* témoignent d'une préférence marquée pour une version électronique. Désormais, notre bulletin d'information paraîtra uniquement en format « virtuel ». Ceci présente de nombreux avantages: nous utilisons moins de papier et moins d'encre, nous économisons les frais d'impression et d'envoi, nous pouvons également vous informer plus rapidement et plus régulièrement de nos activités. Un « e-bulletin » permet aussi d'accéder grâce aux différents liens à d'autres textes, sites web, adresses mail, formulaires d'inscription,...

Par ailleurs, un bulletin d'information électronique demande, en comparaison avec une version « papier » classique, une autre forme et un autre contenu, adaptés à une lecture sur écran. C'est pourquoi, à partir de maintenant, nos articles seront plus courts et nous renverrons pour plus d'information vers notre site web.

Nous avons essayé de rendre le « e-bulletin » aussi simple d'accès que possible afin d'éviter les éventuels problèmes d'ouverture ou de lecture. Vous pouvez toujours ouvrir la version pdf (à imprimer) du bulletin (voir ci-dessus).

[Retour au sommaire](#)

2. Avis

Avis sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable 2004-2008 (12 mai 2004, à la demande de la Commission Interdépartementale du Développement Durable - CIDD)

Le gouvernement détermine tous les quatre ans un "plan fédéral de développement durable". Le deuxième plan est pour le moment en préparation et la population est consultée sur son avant-projet. L'avis du CFDD s'inscrit dans cette procédure de consultation, et la loi établit que le gouvernement doit motiver pourquoi il s'écarte éventuellement de cet avis. Le Conseil estime de manière unanime

que l'avant-projet de plan ne pèse pas très lourd: pas de stratégie à long terme, pas d'approche globale, pas d'interaction entre les différents secteurs et niveaux politiques, pas de rupture de tendances, peu d'attention à la dimension mondiale... Il semblerait que les administrations concernées ont réuni divers plans sectoriels et initiatives, pas toujours très pertinents pour la question, sous le vocable 'développement durable', sans réellement chercher à les intégrer suffisamment dans une démarche d'ensemble. Par contre, il est positif que le plan se base sur les six thèmes de la stratégie européenne de développement durable, ce qui contribue à la cohérence avec la politique européenne. Un effort a également été fait pour en améliorer la structure et le caractère concret, en comparaison avec le premier plan. Mais le nouveau plan reste trop vague en ce qui concerne la teneur des actions, et renvoie trop rarement à l'analyse et aux mesures du premier plan et d'autres sources pertinentes.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2004a04f.pdf>

[Retour au sommaire](#)

Avis sur la note politique "Entreprendre contre la pauvreté et pour le développement" (12 mai 2004, à la demande du Ministre de la Coopération au développement, Marc Verwilghen)

Le Ministre de la Coopération au développement a demandé l'avis du CFDD sur sa note politique "Entreprendre contre la pauvreté et pour le développement". Le CFDD apprécie que la note mette en avant et reconnaisse le rôle important que le secteur privé joue dans le processus de développement. Il estime que la promotion de ce rôle doit s'inscrire dans un cadre de développement durable (trois piliers). Dans ce sens, le CFDD précise les principes de base et principes internationaux, met l'accent sur la différence entre coopération au développement et commerce extérieur et formule quelques suggestions sur les instruments à utiliser. Le Conseil termine son avis en formulant quelques remarques et propositions en matière de pays partenaires et de groupes-cibles et sur l'évaluation. Le Conseil a regretté le peu de temps dont il a disposé pour rendre l'avis (un mois). Ceci l'a empêché d'étudier d'autres questions importantes et a rendu difficile le consensus.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2004a06f.pdf>

[Retour au sommaire](#)

Avis sur l'évaluation de projets locaux en matière développement durable (12 mai 2004, à la demande de la Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Consommation et du Développement durable, Freya Van den Bossche)

Le niveau local peut jouer un rôle charnière pour mettre en oeuvre le développement durable de notre société. Pour assurer cette mise en oeuvre effective, il est important que les acteurs impliqués dans ce processus disposent d'instruments leur permettant d'évaluer leurs progrès vers un développement durable. Le CFDD propose quelques pistes de réflexion et étudie quelques instruments pour l'évaluation d'un projet local de développement durable. Il s'agit aussi bien de projets prévus pour une durée déterminée et initiés par des acteurs de la société civile, que des processus à caractère permanent, lancés par des autorités. L'avis passe en revue les différents types d'évaluation : *ex ante*, *mid term* ou *ex-post*. Il aborde en suite le concept de l'agenda 21 local et les critères et instruments d'évaluation pouvant être utiles dans ce cadre: les listes d'indicateurs des réseaux de villes et communes, le projet Stadsmonitor, le Vlaamse Duurzaamheidspiegel et l'empreinte écologique.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2004a03f.pdf>

[Retour au sommaire](#)

Avis sur un projet de directive établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits consommateurs d'énergie et modifiant la directive 92/42/CEE du Conseil (avril 2004, à la demande de la Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, Fientje Moerman)

La directive éco-design va fixer un cadre au sein de l'Union européenne pour la détermination de normes écologiques pour les produits consommateurs d'énergie afin d'améliorer l'efficacité énergétique et les prestations environnementales de ces produits. L'un des objectifs de

l'harmonisation des normes, est de garantir la libre circulation sur le marché européen des produits consommateurs d'énergie.

Le Conseil souligne que la directive devrait partir d'une approche de développement durable, et devrait considérer le cycle de vie entier d'un produit et pas uniquement sa consommation énergétique. Il convient donc de définir de manière précise le concept de l'éco-conception ; comme il faut déterminer les sous-catégories de produits et secteurs auxquels la directive va s'appliquer. Il n'y a pas de consensus au sein du CFDD à propos de la base légale de la directive et à propos de sa mise en oeuvre (procédure de comitologie, "nouvelle approche", auto-régulation). Le 2 février, la Ministre a demandé au Conseil son avis pour la mi-avril, afin d'encore approuver ce projet de directive pendant la présidence irlandaise. C'est pourquoi, la procédure écrite a été suivie pour l'approbation de cet avis.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2004a05f.pdf>

[Retour au sommaire](#)

Avis-cadre pour une mobilité compatible avec le développement durable (19 février 2004, d'initiative)

Cet avis-cadre est écrit en vue d'attirer l'attention sur les grands défis que la mobilité présente pour l'avenir et sur les mesures qu'il faudrait envisager pour le long terme afin d'orienter la mobilité actuelle vers une structure compatible avec le développement durable. Cet avis propose d'abord un diagnostic de la situation actuelle des transports et de la mobilité en Belgique. De celui-ci apparaît que la situation actuelle n'est pas durable: congestion du réseau routier, pollution atmosphérique, bruit, changements climatiques, retards affectant la vie économique, stress, accidents, insécurité, destruction irréversible des paysages, pollution des eaux... Suit ensuite un relevé des compétences des différents niveaux de pouvoir en matière de mobilité ainsi qu'une analyse des obstacles à la mise en place d'une mobilité compatible avec un développement durable (tant pour les personnes que les marchandises). Les obstacles se situent à différents niveaux: inertie politique et partage des compétences, peu d'alternatives attractives en matière de transport, politique de prix non durable, aménagement non-adapté du territoire, routes non sécurisées, habitudes socio-culturelles,... Comme réponse, le Conseil formule une série structurée de recommandations avec surtout un intérêt pour le long terme: coordination de la politique à travers un plan national mobilité, une gestion plus efficace et plus rationnelle de la demande de la mobilité, de meilleures alternatives au transport routier, des innovations technologiques et des sources d'énergie alternatives, des prix corrects et la sensibilisation de tous les acteurs pour une mobilité durable.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2004a02f.pdf>

[Retour au sommaire](#)

Avis sur la construction participative d'un tableau de bord pour le développement durable (19 février 2004, d'initiative)

Le CFDD a déjà fait remarquer que notre pays a besoin d'un tableau de bord du développement durable, c'est-à-dire, un set d'indicateurs clés, permettant de déterminer si la Belgique se dirige vers un développement durable (voir par exemple l'avis cadre d'avril 2002 sur le indicateurs de développement durable en Belgique). Dans ce nouvel avis, le Conseil étudie comment un tel tableau de bord peut être constitué de manière participative, ce qui veut dire avec un apport maximal de la population et des différents acteurs de la société civile. Comment pouvons-nous impliquer le citoyen à la discussion sur les indicateurs et sur celle qui lui est liée, celle sur la vision du développement durable ? Le Conseil a aussi étudié l'approche participative dans un certain nombre d'autres pays— la Finlande et l'Allemagne, par exemple, sont apparus comme des exemples très instructifs. Ceci a abouti à différents scénarios possibles pour le contexte belge. Le Conseil propose l'organisation d'un forum de citoyens qui travaillerait en combinaison avec les conseils d'avis et un apport parlementaire. Cet avis se base sur une recherche que le CFDD a commandé en 2003 sur le rôle des processus participatifs dans l'élaboration d'indicateurs de développement durable. Les résultats de la recherche menée par l'*Institut du développement durable* et le *Centrum voor duurzame Ontwikkeling* sont disponibles sur notre site web: www.frdo.be/

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2004a01f.pdf>

[Retour au sommaire](#)

Avis sur l'intégration verticale du développement durable et la multilevel governance (18 décembre 2003, d'initiative)

L'intégration verticale renvoie à la coordination et à la cohérence en matière de politique de développement durable entre les différents niveaux politiques de notre pays. Une telle intégration est nécessaire parce que les compétences dans ce domaine sont réparties par notre structure fédérale. En raison de cette situation, il n'est pas évident pour la Belgique d'une part, d'influencer des décisions prises au niveau international en matière de développement durable, et d'autre part, de les appliquer de manière efficiente. L'avis examine aux niveaux exécutif, législatif et administratif les instruments capables de promouvoir l'intégration verticale dans notre pays. Ainsi, le Conseil plaide, au niveau exécutif, pour une conférence interministérielle sur le développement durable et pour des accords de coopération entre l'entité fédérale et les entités fédérées sur un nombre de thèmes spécifiques. Au niveau administratif, le Conseil souligne l'importance de structures de coordination et du développement de la capacité dans l'administration.

L'intégration concerne les structures mais aussi la volonté d'utiliser les instruments de coordination (existants) et de tenir compte des autres niveaux de pouvoir. Cette façon de mener la politique est parfois désignée comme *multilevel governance*. Cette notion recouvre la (bonne) gouvernance ou bonne gestion qui implique que la politique accorde une attention à la participation de tous les acteurs sociétaux concernés. Ceci signifie que la société civile soit consultée dans le processus décisionnel en matière de développement durable.

Cliquez ici pour le texte de l'avis: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2003a09f.pdf>

[Retour au sommaire](#)

3. Rapport annuel 2003

L'assemblée générale du 19 février 2004 a approuvé le rapport annuel 2003 du CFDD. Ce rapport passe en revue les différents avis émis l'année dernière, avec mention du suivi qui leur a été réservé par le gouvernement. Les autres activités menées et organisées par le CFDD sont également reprises (fora, activités de communication, études, contacts, etc). Le rapport annuel rappelle aussi les objectifs, la composition et le fonctionnement du Conseil et de ses organes (assemblée générale, Bureau, groupes de travail et secrétariat). Ce document contient le rapport financier et la liste des membres.

Cliquez ici pour le texte complet du rapport annuel (44p, 250KB):
<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/2003ra.pdf>

[Retour au sommaire](#)

4. Activités des groupes de travail

Le groupe de travail *stratégies de développement durable* préparera pour le mois de septembre un avis sur la communication de la Commission européenne sur la révision de la stratégie européenne de développement durable. Aux alentours de janvier/février 2005, le groupe de travail formulera un avis en rapport avec l'évaluation annuelle de la politique de développement durable en Belgique. Dans ce cadre, il accordera aussi de l'attention à la stratégie nationale de développement durable actuellement en préparation.

Le groupe de travail *Energie et Climat* travaille à un avis demandé par la Ministre Moerman sur un projet de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques. Par ailleurs, le groupe de travail prépare un avis sur la politique énergétique et climatique à long terme, plus particulièrement en relation avec les négociations sur les engagements post-Kyoto (2012) qui commenceront l'année prochaine. Le groupe de travail attend aussi cette année une demande d'avis sur le plan national mobilité.

Le groupe de travail *relations internationales* suit les négociations dans le cadre du *Doha Development Agenda* de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), en vue d'une table ronde sur le sujet.

Le groupe de travail *normes de produits* termine en ce moment un avis sur les biocarburants demandé par la Ministre Van den Bossche.

Le groupe de travail *sensibilisation et communication* prépare un séminaire concernant la communication sur le développement durable (automne 2004).

Le groupe de travail *recherche scientifique* n'a pas encore d'activités prévues à court terme.

Les données concernant les réunions des groupes de travail sont disponibles sur la page « calendrier » du site web: <http://www.cfdd.be/fr/calendr/calreunions.htm>

[Retour au sommaire](#)

Anniversaire 10 ans

Le CFDD a fêté ses 10 ans au Résidence Palace à Bruxelles le 26 avril dernier. Cette fête a bénéficié de la présence du président d'honneur du Conseil, le Prince Philippe, de la Princesse Mathilde, de la Ministre Freya Van den Bossche et de plusieurs autres personnalités. Les participants ont pu entendre les discours du Prince Philippe, du président du CFDD, Theo Rombouts, et de la Ministre Van den Bossche et ont pu assister au débat d'un panel composé de représentants d'organisations sociétales. Geert van Istendael donna sa vision poétique du développement durable. Deux classes du primaire ont présenté la vidéo qu'elles ont réalisée, à la demande du Conseil, sur le thème de la consommation durable. L'objectif était de mettre en avant le regard de la nouvelle génération. La Fédération belge d'Improvisation amateur (FBIA) nous a aussi présenté un spectacle sur le thème des médias et du développement durable. Tout cela entrecoupé d'intermèdes musicaux interprétés par le groupe d'ethno jazz Mezcál.

A l'occasion de cet anniversaire, le CFDD a publié un journal spécial « Les 10 ans du CFDD », à travers lequel le journaliste, Jean Cech, décrit la vie du Conseil d'une manière ouverte et concrète.

Vous trouverez ce journal (format A3) dans le dossier "10 ans du CFDD" qui se trouve sur notre site web: <http://www.cfdd.be/fr/s2004fete.fr.htm>. Vous pouvez également en demander un exemplaire au secrétariat: mail@cfdd.be. Dans le dossier web, sont repris également les discours du Prince Philippe, de Theo Rombouts et de Geert Vanistendael, et quelques photos de cette petite fête.

[Retour au sommaire](#)

5. Répertoire initiatives concrètes

Le Conseil a publié sous le titre "Premiers pas vers un développement durable en Belgique – 2004" un deuxième répertoire d'initiatives concrètes en matière de développement durable (un premier répertoire a été publié en 2002). Le Conseil souhaite illustrer avec cette brochure les différentes formes que le développement durable peut prendre dans la réalité quotidienne. Les initiatives mises en avant par les différentes organisations membres du Conseil mettent l'accent sur une ou plusieurs dimensions du développement durable. Ainsi, le répertoire reflète aussi la variété des points de vue qui existent dans notre société et qui sont en dialogue au sein du Conseil.

Le répertoire décrit de façon concise 36 initiatives en reprenant tout une série de coordonnées qui peuvent être utiles aux médias.

Cette publication est disponible sur notre site web: <http://www.cfdd.be/fr/pubfr/repertFR.pdf>

[Retour au sommaire](#)

6. Nouvelle composition du Bureau

Le Bureau du Conseil est l'organe de gestion qui détermine la stratégie du CFDD et qui œuvre comme arbitre en cas de différends. Fin de l'année passée, il fut proposé d'en modifier la composition. Ce qui fut approuvé par l'assemblée générale du 18 décembre 2003. Désormais siègent au Bureau les représentants politiques nationaux des organisations représentatives des travailleurs, des organisations représentatives des employeurs, des organisations non gouvernementales pour le développement et des organisations non gouvernementales pour l'environnement. Chacun de ces groupes cibles compte deux représentants, l'un comme membre, l'autre comme conseiller.

Le fait que des représentants politiques siègent au Bureau permet d'accroître l'efficacité de cet organe de gestion: des décisions peuvent être prises sur place, la concertation avec la hiérarchie au sein des différentes organisations n'étant plus nécessaire.

Les membres du Bureau sont actuellement les suivants:

- président: Theo Rombouts
- vice-présidents: Anne Panneels et prof. Rudi Verheyen
- ONG environnement: Denis Van Eeckhout (IEW) et Jan Turf (BBL)
- ONG développement: Jozef De Witte (11.11.11), remplacé pour le moment par Rudy De Meyer

(11.11.11) et Philippe Laurent (CNCD)

- organisations des employeurs: Baudouin Velge (VBO) et Kris Peeters (UNIZO)
- organisations des travailleurs: Josly Piette (CSC) et André Mordant (FGTB)
- représentant du président d'honneur : John Cornet d'Elzius
- secrétaires : Jan De Smedt et Catherine Mertens.

[Retour au sommaire](#)

Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil fédéral du développement durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le Conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD Info avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue des Aduatiques 71-75, 2^{ème} étage, 1040 Bruxelles

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet « unsubscribe ».

[Retour au sommaire](#)